

## INFO TOXICO JUIN 2016

### Le vapotage chez les jeunes inquiète



De plus en plus de jeunes d'âge mineur vapotent alors qu'ils n'ont jamais fumé et cette nouvelle tendance préoccupe les intervenants en prévention des dépendances qui travaillent auprès des adolescents.

*Le vapotage est en vogue au Québec et pas seulement auprès de ceux qui souhaitent cesser de fumer. Des jeunes se créent eux-mêmes une dépendance et certains parents cautionnent le geste ignorant qu'il peut y avoir de la nicotine dans le liquide à inhaler.*

Plusieurs d'entre eux fabriquent eux-mêmes le liquide que contient leur cigarette électronique. *«C'est une préoccupation que les parents devraient avoir aussi*, estime les intervenants en dépendances dans les écoles. *Le vapotage pourrait amener à des comportements de fumeurs avec la cigarette conventionnelle ».*

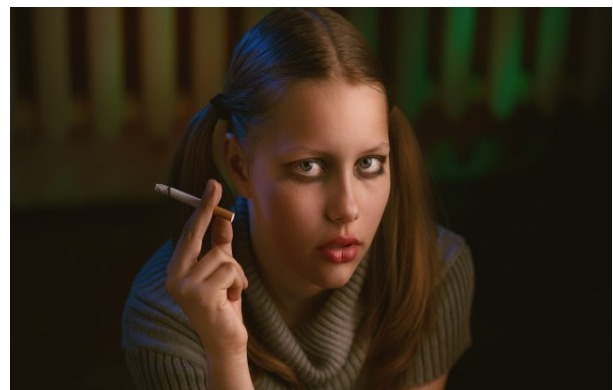
*«Les parents devraient se demander comment les jeunes ont accès à ces recettes maison d'huile qui apparemment sont sans danger. On ne sait même pas si les produits industriels sont sans danger alors comment savoir si ce que l'on fabrique nous-mêmes est bon ».*

Certains jeunes iraient même jusqu'à utiliser leur cigarette électronique pour dissimuler leur consommation de substances illicites.

*«J'ai vu une couple de jeunes dans la cour d'école le faire, a indiqué un adolescent de 16 ans rencontré aux abords d'une école secondaire. Ils prennent leur substance et le mettent avec le liquide de la cigarette électronique pour qu'il s'imprègne de la substance et ensuite il l'inhale.»*

Le phénomène serait d'ailleurs déjà très répandu aux États-Unis.

*Une récente étude réalisée au Connecticut, un État où la consommation de cannabis est autorisée à des fins thérapeutiques, indique qu'un collégien sur cinq s'adonnerait à cette pratique qui consiste à remplir le réservoir de leur cigarette électronique d'huile de cannabis.*



Source : Kate Tremblay | TVA Nouvelles

INFO TOXICO FÉVRIER 2016

## Vapoter... risqué?



Arrivée au Québec en 2011, la première « sans nicotine » a été brevetée en Chine il y a une dizaine d'années. La cigarette électronique est munie d'une pile, d'un atomiseur, d'un réservoir avec une cartouche contenant un liquide et d'un embout. L'utilisateur peut opter pour un modèle unique ou réutilisable, avec des cartouches à remplacer ou à remplir.

### Le vapotage, c'est...

**175** boutiques de cigarettes électroniques au Québec, selon [evap.ca](http://evap.ca), un site informatif sur le sujet.

**7 000** saveurs de liquide répertoriées

**3,5** milliards de dollars américains de ventes mondiales de cigarettes électroniques en 2013 (Info-tabac).

**51** milliards de dollars américains de ventes mondiales prévues pour 2030.

### Sevrage en douceur

Plusieurs fumeurs utilisent maintenant la cigarette électronique « avec nicotine » pour arrêter de fumer. Dans ce modèle, la nicotine est toujours présente et en quantité réduite en comparaison d'une cigarette normale. La dose maximale de nicotine est de 20 mg/ml de nicotine et remplace les timbres transdermiques, l'acupuncture, la gomme à mâcher et autres solutions médicamenteuses.

Le second facteur de succès tiendrait au geste lui-même du fumeur en lui apportant un réel réconfort psychologique.

### Vers un cadre légal

Aucune législation, au Canada ou au Québec, ne régit encore véritablement la composition, les normes de fabrication, la vente et l'usage en public de la cigarette électronique. Santé Canada considère la vente de la version avec nicotine illégale, mais cela n'empêche nullement les boutiques de vapotage d'en proposer à leurs clients, avec tous les arômes de tabac possibles...

Au Canada, la « sans nicotine » est offerte depuis 6 ans, dans des commerces en ligne, des boutiques spécialisées et des dépanneurs. Les mineurs, très attirés par les nombreux arômes de cigarettes électroniques, peuvent en acheter comme ils le désirent, même si plusieurs commerçants refusent de leur en vendre par principe.

Le débat a été lancé au Québec au printemps par le projet de loi 44. S'il est adopté, la cigarette électronique sera soumise aux mêmes lois restrictives que le tabac :

- interdiction d'en vendre aux mineurs;
- d'en utiliser dans tous les lieux ou bâtiments publics incluant les terrasses;
- d'en faire la promotion, ou la publicité.

### Normes de fabrication

Qu'en est-il ? Il faut en imposer concernant le liquide et les composantes, pour garantir la sécurité et la qualité de la cigarette électronique. Des chercheurs de l'Université de Californie du Sud ont démontré l'année dernière sa nocivité moindre par rapport à la fumée secondaire du tabac. Par contre, des métaux toxiques y ont été décelés, comme le nickel et le chrome, absents de la cigarette classique.

### Le débat est-il terminé ?

Jusqu'à maintenant, on ne note pas d'effets indésirables à court terme mais les effets à long terme restent inconnus. Ce qui semble cependant faire consensus auprès des experts internationaux, est l'efficacité réelle à aider les fumeurs à réduire ou arrêter leur consommation de tabac. À suivre !

Source : Nolsina Yim, Le bel Âge (santé)